

Conseils sur la préparation d'une trousse d'information préliminaire pour un projet gazier dans les Territoires du Nord-Ouest

1. Contexte et objet

Depuis novembre 2000, les agences et organismes de réglementation et d'évaluation environnementale (les parties) qui exercent leurs compétences dans la région de la mer de Beaufort ou dans le delta ou la vallée du Mackenzie se sont engagés dans des discussions au sujet des approches possibles pour établir un processus de réglementation et d'examen simplifié ou coordonné, en prévision d'éventuels projets d'exploitation du gaz naturel et de construction de gazoduc dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces discussions ont reposé jusqu'ici sur des concepts génériques présumés de projets, ce qui a permis aux divers organismes d'évaluer leur volonté et leur capacité de participer à un processus coordonné. Jusqu'ici, ces discussions ont abouti à un accord selon lequel la formule de coordination doit être basée sur quatre principes :

- examen exhaustif des effets environnementaux et socio-économiques
- efficacité et efficience
- amélioration de la certitude et de la clarté
- participation du public.

Les parties ont convenu que, pour faire avancer leurs discussions, l'occasion serait donnée aux promoteurs de fournir des renseignements sur leur projet sous la forme d'une trousse d'information préliminaire. Cette dernière devrait permettre aux parties de définir clairement les éléments du projet et leur envergure, l'emplacement et les enjeux environnementaux potentiels. Cette approche est inspirée de l'Énoncé de politique opérationnelle de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, « *Préparation des descriptions de projets* », mais a été modifiée pour répondre aux besoins précis d'information des parties concernées.

Pour plus de clarté, il convient de préciser ici que la présentation d'une trousse d'information préliminaire par le promoteur est une étape facultative, qui aidera les parties à mener leurs discussions suivant un calendrier opportun. Il ne s'agit pas du dépôt officiel d'une demande aux fins de réglementation.

2. Contenu de la trousse d'information préliminaire

Cette information est demandée pour permettre aux parties de comprendre la portée du projet proposé et de déterminer clairement leurs rôles et attributions dans les processus d'évaluation et de réglementation. Le niveau de détails fournis dans la description de projet doit être proportionné à l'envergure et à la complexité du projet, ainsi qu'à la vulnérabilité de son emplacement. Les trousse d'information devraient avoir de 50 à 100 pages.

Généralités

- Le nom du promoteur et du projet
- La nature, la raison d'être et l'emplacement proposé du projet
- Le nom et les coordonnées (adresse, téléphone, télécopieur, courriel) d'une ou de deux personnes-ressources représentant le projet
- Le calendrier prévu pour les dépôts de documents en matière de réglementation.

Description du cadre et des éléments du projet

- Les principaux éléments du projet : mise en valeur de champs, réseaux collecteurs, gazoducs de transport, stations de compression et autres installations, routes, infrastructure (temporaire et permanente), principaux franchissements de cours d'eau, baraquements, aires d'assemblage
- Information sur la conception : capacité de production, conception du gazoduc et caractéristiques des canalisations (enterrées, en surface, épaisseur des parois), capacité de transport et débit, nombre de stations de compression, et envergure des principaux éléments du projet (initiale et finale). Dans certains cas, le promoteur pourra fournir une plage de valeurs si la conception du projet n'est pas encore fixée.
- Canalisations latérales pour l'approvisionnement local en gaz
- La largeur prévue de l'emprise pendant la construction et l'exploitation
- Les besoins prévus (temporaires et permanents) en matière de terrains

Emplacement du projet et activités

- Cartes (établies à une échelle d'environ 1:250 000) montrant l'emplacement des éléments du projet proposé (ci-dessus)
- La description de la phase de la construction et de l'échéancier de construction prévu, y compris la logistique précédant la construction, les besoins en matière d'accès, les opérations d'assemblage
- La date proposée de mise en service
- Évaluations des besoins en matériaux et en personnel (main-d'œuvre, équipement, matériau granulaire, eau)

Caractéristiques environnementales

- Un survol des éléments physiques et biologiques des secteurs qui pourraient être affectés par le projet : terrain, eau, air, végétation, poissons, habitat du poisson et faune (y compris les oiseaux migrateurs), ainsi que toutes ressources spéciales ou uniques
- Une description des programmes d'étude proposés ou déjà en cours pour combler les lacunes dans les données

Caractéristiques sociales, économiques et culturelles

- Un survol des éléments sociaux, culturels et économiques des secteurs qui pourraient être affectés par le projet, notamment :
 - les collectivités touchées par le projet
 - le régime foncier actuel (terre privée, terre domaniale, baux, etc.)
 - l'utilisation actuelle et passée des terres (agricole, traditionnelle [pêche, chasse, piégeage], récréative, industrielle) à l'emplacement prévu pour le projet et dans le secteur avoisinant
 - la proximité de sites naturels ou culturels importants ou désignés (parcs nationaux, sites patrimoniaux, lieux vulnérables et autres zones protégées)
 - la proximité de zones résidentielles et d'autres zones urbaines, et une courte description de ces zones
 - une description des programmes d'étude proposés ou déjà en cours pour combler les lacunes dans les données

Principaux enjeux environnementaux et socio-économiques

- D'après les enquêtes et les consultations préliminaires, une description des principaux enjeux influant sur la conception, la construction et l'exploitation du projet proposé
- Le rôle prévu des connaissances écologiques traditionnelles dans l'évaluation du projet
- Compte tenu des informations fournies ci-dessus sous la rubrique « Caractéristiques environnementales », les approches d'atténuation qui, selon les experts du promoteur, pourraient être efficaces pour la réduction

- ou l'élimination des répercussions défavorables
- L'approche envisagée pour l'évaluation des effets cumulatifs
- Un exposé des avantages prévus du projet
- Une description des réunions, séances d'information et consultations tenues sur le projet avec les autorités fédérales, les gouvernements territoriaux, les groupes autochtones, les collectivités et le public, ainsi qu'un compte rendu des résultats de ces rencontres
- .

Portée de l'évaluation environnementale

La trousse d'information préliminaire donne également à un promoteur la possibilité de faciliter le processus d'établissement de la portée de l'évaluation environnementale, car il peut y présenter les enjeux environnementaux qu'il a repérés lors de sa propre analyse et de son processus initial de consultation publique. Ces enjeux peuvent être présentés sous forme d'une ébauche de la portée de l'évaluation environnementale, ébauche qui devrait indiquer la portée du projet, relever les éléments à inclure dans l'évaluation environnementale et indiquer la portée de ces éléments, en conformité avec la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, la *Convention définitive des Inuvialuit* et toutes autres directives émises par les parties. Les questions précises qui préoccupent le public peuvent également y être énumérées.

Les questions sur ce qui précède peuvent être adressées à l'une ou l'autre des parties relevées ci-dessous. Les promoteurs doivent envoyer cinq copies de la trousse d'information préliminaire à chacune des adresses indiquées dans la liste de distribution qui suit (annexe I).

Jon Pierce Agence canadienne d'évaluation environnementale	Linda Graf Comité d'étude des répercussions environnementales de la RDI	Linda Graf Bureau d'examen des répercussions environnementales de la RDI	Roland Semjanovs Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie	Bonnie Gray Office national de l'énergie
819-953-0755	867-777-2828	867-777-2828	867-920-4761	403-299-3675

Liste des parties

Agence canadienne d'évaluation
environnementale
200 boul. Sacré Coeur 14^e étage
Hull (Qc) K1A 0H3

Bureau d'examen des répercussions
environnementales pour la région désignée des
Inuvialuit
au soin du Secrétariat conjoint - comité des
ressources renouvelables
107 chemin Mackenzie salle 301
CP 2120
Inuvik (NT) X0E 0T0

Comité d'étude des répercussions
environnementales pour la région désignée des
Inuvialuit
au soin du Secrétariat conjoint - comité des
ressources renouvelables
107 chemin Mackenzie salle 301
CP 2120
Inuvik (NT) X0E 0T0

Gouvernement du Territoire du Nord-Ouest,
Ressources, faune et du développement
économique
6^e étage, Scotia Centre
CP 1320
Yellowknife (NT) X1A 2L9

Office Gwich'in des terres et des eaux
CP 2018
Inuvik (NT) X0E 0T0

Affaires indiennes et du Nord
4914 - 50^e rue
CP 1500
Yellowknife (NT) X1A 2R3

Conseil Inuvialuit de gestion du gibier
107 chemin Mackenzie
CP 2120
Inuvik (NT) X0E 0T0

Commission Inuvialuit d'administration
des terres
CP 290
Tuktoyaktuk (NT) X0E 1C0

Office des terres et des eaux de la vallée du
Mackenzie
4910 - 50^e avenue, 7^e étage
Yellowknife (NT) X1A 2P6

Office d'examen des répercussions
environnementales de la vallée du Mackenzie
5102 - 50^e Avenue
CP 938
Yellowknife (NT) X1A 2N7

Office national de l'énergie
Secrétaire
444, Septième Avenue S.-O.
Calgary (AB) T2P 0X8

Office des eaux des Territoires du Nord-Ouest
4916 - 47^e rue
2^e étage, édifice Goga Cho
CP 1500
Yellowknife (NT) X1A 2R3

Office des terres et des eaux du Sahtu
CP 1
Fort Good Hope (NT) X0E 0H0